



COMMUNIQUE DU MINISTERE DES TRANSPORTS

Suite à la décision d'ouverture des frontières aériennes ivoiriennes aux vols internationaux à partir du mercredi 1er juillet 2020, prise par le Conseil National de Sécurité (CNS) en sa session du jeudi 25 juin 2020, le Ministre des Transports remercie l'ensemble des acteurs du transport aérien qui ont observé les mesures prises dans le cadre de la riposte sanitaire depuis avril 2020.

Il les rassure que des dispositions sont déjà prises pour garantir aux usagers du transport aérien et aux populations, des conditions de déplacement conformes aux recommandations pertinentes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Il les informe par ailleurs qu'une note circulaire sera publiée sous peu, pour définir les modalités pratiques de cette reprise à la date fixée.

Fait à Abidjan, le 25 juin 2020